

Cheminement professionnel

Après votre période de stage - d'un an pour le moment - vous serez confirmé dans le poste d'agent du Service extérieur si, bien sûr, vous avez démontré les aptitudes voulues pour bien représenter le Canada à l'étranger. À partir de ce moment, les promotions vous seront accordées à la lumière des évaluations du rendement que vous fournissez, d'un nombre d'années minimal passé à chaque échelon et, bien sûr, de la disponibilité de

postes à un niveau supérieur. Chaque niveau vous offre amplement de possibilités d'élargir votre expérience et d'améliorer vos compétences. Les agents du Service extérieur peuvent également demander un détachement dans une autre filière ou même dans un autre ministère.

Si vous désirez mener une carrière qui sort de l'ordinaire et assumer des responsabilités qui, elles aussi, sortent de l'ordinaire, pourquoi ne pas tenter votre chance comme agent du Service extérieur?

